

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2009

Le vingt-sept novembre 2009 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, François GAY, Roger PEDEFLOUS, Nicole LE DIEU DE VILLE, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PERE, Olivier SABLE, Francis LANDES, Vincent CHARLOT, Jean-Marc LACRAMPE, Elisabeth LAHORE, Nicole DUFAU, Gérard HEITZ, Jean-Louis VILLE, Christophe CARRERE, Jean-Jacques BORDENAVE, Eric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT.

Procurations : Annabelle ARACIL à Françoise HURABIELLE-PERE.

Absents ou excusés : néant

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur Olivier SABLE est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Ø Le Conseil municipal prend connaissance du résultat de la consultation lancée par le Centre de gestion des Pyrénées Atlantiques en ce qui concerne la protection des communes contre les risques financiers liés à l'absentéisme des agents. Il en ressort que la société Dexia Sofcap présente l'offre d'assurance la plus favorable. Il décide donc de souscrire un contrat d'assurance avec cette compagnie pour une durée de 4 ans (unanimité).
- Ø Il décide également de renouveler la convention d'aide technique avec l'Etat afin de pouvoir bénéficier de l'appui des services de la DDEA pour la gestion de la voirie communale (unanimité).
- Ø La décision est également prise d'adhérer au groupement de commandes organisé par la Communauté d'agglomération en vue de choisir le bureau d'études qui sera amené à effectuer le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public ainsi que des lieux ouverts au public avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, comme l'impose la réglementation (unanimité).
- Ø Le Conseil municipal adopte l'avenant à la concession pour la distribution publique de gaz afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel (unanimité).
- Ø La bourse communale d'enseignement supérieur est fixée pour l'année universitaire 2008/2009 à 110 euros et est octroyée à trois étudiants mazérois en complément de leur bourse départementale (unanimité).
- Ø Le Conseil municipal fixe ensuite les tarifs de la garderie scolaire qui évoluent en moyenne de 3,5%. (unanimité).
- Ø Les tarifs de location de la salle Marcelle Courtois et de la salle des sports sont également arrêtés pour l'année à venir (unanimité).
- Ø Le Conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs des concessions au cimetière communal (unanimité).

- Ø Le Maire est autorisé à formaliser les acquisitions de terrains sur la rue Louis-Barthou qui ont été réservés en vue de l'élargissement de la voirie à l'occasion de la délivrance des autorisations d'urbanisme (unanimité).
- Ø Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de réaliser des travaux d'isolation de la salle des sports pour un montant estimatif de 150 000 euros HT et sollicite une aide financière auprès du Conseil Général, de l'Etat et du Sénat (unanimité).
- Ø Une subvention exceptionnelle de 200 euros est accordée à la maison de retraite Saint-Léon afin de lui permettre de s'équiper d'un défibrillateur en partenariat avec l'association Pau-Cancer (unanimité).
- Ø Le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle AV 94 en bordure de la rue Louis Barthou d'une superficie de 454 m<sup>2</sup> au prix de 53€ le m<sup>2</sup> afin de permettre l'élargissement de la voie. Cette acquisition se situe dans la continuité de la parcelle AV 94 qui correspond à l'emplacement réservé inscrit au PLU et dont l'acquisition a déjà été décidée par délibération en date du 5 février 2009 (unanimité).
- Ø Le Conseil municipal décide de créer deux emplois sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.) d'une durée hebdomadaire de 35 heures sur la base du SMIC horaire afin de renforcer les services administratifs et techniques de la commune (unanimité).

#### Questions diverses

1. **SARL MONTANUY** : Dans la continuité des problèmes de nuisances générés par l'activité de la SARL MONTANUY qui avaient été évoqués lors du dernier conseil municipal, Madame Le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet a mis en demeure, par arrêté en date du 12 novembre 2009, ladite société de se mettre en conformité avec les prescriptions de son arrêté complémentaire du 10 novembre 2005. Cet arrêté présente les mesures de réglementation provisoire, sous peine de sanctions administratives et indépendamment des sanctions pénales qu'elle pourrait encourir.
2. **COLLECTE DES DÉCHETS** : Le Maire informe le Conseil municipal du projet de réorganisation de la collecte des déchets par la communauté d'agglomération afin d'atteindre les 3 objectifs suivants :
  - Stabilité de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
  - Intégration des objectifs environnementaux de l'Agenda 21 ;
  - Organisationnels (adaptations de certaines tournées et résolution des problèmes d'effectifs).

Cette réorganisation va avoir des répercussions sur les communes périphériques de l'agglomération et plus particulièrement la commune de Mazères-Lezons notamment :

- Un remplacement des sacs jaunes (coûteux et polluants) par un bac jaune et un ramassage des déchets sélectifs tous les 15 jours contre 8 jours actuellement ;
- Un ramassage des déchets ménagers une fois par semaine au lieu de deux ramassages actuellement. Cette mesure sera compensée par la possibilité pour les administrés d'être dotés sur leur demande d'un bac à ordures plus grand.

Après en avoir largement débattu, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à voter cette réorganisation lors du prochain conseil communautaire car il estime qu'il est difficile pour une commune écologiquement et économiquement responsable de se prononcer contre ce projet. Il a toutefois la conviction que l'effort demandé porte essentiellement sur les zones pavillonnaires et donc au détriment des administrés Mazérois, au profit de la

ville-centre. Il demande donc au Maire de porter ce message devant l'assemblée communautaire.

3. **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE** : Enfin le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec les responsables du secteur du bureau de La Poste à Mazères-Lezons et donne lecture du courrier qui a suivi cette rencontre, informant la Commune de la nécessité pour La Poste de réduire les horaires d'ouverture au public en raison de la baisse de fréquentation du bureau de poste. Le jour de fermeture pressenti serait le samedi matin. Le Conseil municipal fait part de son insatisfaction tant sur le principe de cette fermeture que sur le jour choisi, car le bureau de poste de Mazères accueille beaucoup de monde le samedi matin et notamment les administrés qui travaillent et ne peuvent pas venir un autre jour de la semaine. Madame le Maire propose au Conseil municipal d'organiser une réunion avec les représentants de La Poste afin de les entendre sur ce projet, mais aussi afin d'exprimer les inquiétudes et interrogations des élus. Le Conseil municipal accepte unanimement cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.